

État des dons de la société populaire de Lay (Loire), lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons de la société populaire de Lay (Loire), lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 473-474;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29582_t1_0473_0000_13

Fichier pdf généré le 30/01/2023

rer par votre fondé de pouvoir si vous êtes propriétaire, ainsi que les autres créances que vous pouvez avoir à exercer sur le Trésor public, à quelque titre que ce soit. En remplissant ces formalités, il vous sera délivré un bulletin pour réclamer votre inscription sur le Grand livre de la Dette publique. Le remboursement : je crois devoir vous rappeler, conformément à l'avis inséré dans les journaux, que faute de satisfaire au présent avertissement dans le délai prescrit par le décret du 25 septembre dernier, vous encourez les peines portées par l'article IV du titre III de cette loi. »

DENORMANDIE (*directeur g^{ral} de la Liquidation*).

23

Le citoyen Desprez, commissaire de la société populaire de Rouen, a remis au garde-magasin-général des dépouilles des églises les objets dont l'état suit, et provenant de dons patriotiques faits par Marc, d'Orival, près Elbeuf; savoir : argenterie, une écuelle et trois couverts, ensemble du poids de 3 marcs 4 onces.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

24

La société populaire de Lay, district de Roanne, département de la Loire, expose à la Convention nationale tous les efforts et les sacrifices qu'elle a faits pour la cause de la liberté; elle joint un tableau des dons qu'elle a faits à la patrie, tant en argenterie et assignats, qu'en chemises, bas, habits uniformes, souliers, couvertures de laine, draps, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lay, 26 vent. II] (3).

« Citoyens représentants,

Les républicains composant la Société populaire de la commune de Lay, ci-devant Saint-Symphorien-de Lay, ne peuvent pas se cacher tous les efforts que font les puissances coalisées et les malveillants pour anéantir la liberté et l'égalité; mais que tous les Français se pénètrent, comme nous les sommes, de la justice de notre cause, qu'ils sentent que notre bonheur et celui de nos enfants dépend de notre triomphe, que la mort est mille fois préférable à l'esclavage pour des hommes qui ont conquis la liberté et l'égalité. Que tous se réunissent sous les étendards de ces deux déesses chéries, et nous verrons les arbres plantés en leur honneur devenir impérissables, et porter des fruits les plus doux.

Pénétrées de ces justes idées, et notre commune, et notre Société, n'ont cessé, depuis la Révolution, de faire des efforts pour la soutenir et contribuer à son succès. A chaque recru-

tement, nos jeunes gens se sont empressés de s'en rôler, et les citoyens que leur âge ou des besoins de leur famille retenaient dans leurs foyers, encourageaient les jeunes gens qui partaient, et par leurs exhortations, et par des gratifications pécuniaires. La ville de Lyon, aujourd'hui Commune-Affranchie, s'est révoltée, nous nous sommes levés en masse pour l'aller combattre et la réduire. Vous avez annoncé que la République manquait de cuivre pour la fonte des canons; nous nous sommes empressés de faire don de celui que nous avions. Vous avez désiré l'augmentation de la cavalerie dans nos armées, nous avons tout de suite équipé et armé un cavalier. Vous nous avez appris que nos braves défenseurs avaient des besoins, chaque citoyen s'est empressé de faire de dons de linge, souliers et habits. Vous nous avez invité à fabriquer du salpêtre; ne connaissant pas les procédés nécessaires, nous avons ouvert de suite une souscription pour envoyer à nos frais, deux concitoyens à Commune-Affranchie pour s'en instruire, et ensuite nous les communiquer, ils sont partis et dès leur retour, toutes nos maisons deviendront des ateliers de salpêtre.

Les citoyens un peu aisés n'ont pas borné leur patriotisme à contribuer à tous ces objets. Les uns ont fait des dons d'argenterie, les autres ont donné des pensions, rentes, ou finance d'office, et fait des soumissions volontaires pour l'emprunt forcé. Nous vous envoyons, Citoyens représentants, les tableaux détaillés de tous ces dons, et nous l'envoyons non pour recevoir des éloges, nous savons que la fortune particulière est la fortune publique, nous l'envoyons pour servir d'exemple et d'encouragement à ces citoyens tièdes, et égoïstes qui s'isolent toujours de la masse de la société.

Instruisez-les que l'exemple de la commune et de la Société des républicains de Lay doit d'autant mieux frapper que l'un et l'autre ne sont presque composés que d'ouvriers, et d'agriculteurs d'autant moins aisés que leur sol est très ingrat.

Instruisez-les encore que toute la commune ne forme qu'une seule famille, et que l'indigent, parmi eux, n'a pas besoin de demander pour recevoir des secours.

Apprenez-leur enfin et assurez-les en bien, comme nous vous en assurons, que les sacrifices ne nous coûteront jamais rien pour la cause de la liberté et de l'égalité; qu'appartenant à la République, nous regardons nos vies et nos fortunes comme ses propriétés, et que nous sommes prêts à les sacrifier pour la soutenir avec l'éclat digne des Français libres.

Salut et fraternité; Vive la République une, indivisible et impérissable.»

GOUTTENOIRE (*présid.*), CRÉTIN (*secrét.*).

[Etat des dons.]

Il y a eu un cavalier armé et équipé aux frais de la Société, qui est parti pour sa destination il y a environ un mois. Il y a 155 liv. de déposées pour contribuer à la construction du vaisseau républicain. L'on a envoyé au district de Roanne, 690 livres de cuivre pour la fonte des canons. Plus, pour être employé à l'équipement des troupes, 96 chemises, 13 paires de bas, 3 paires de souliers, 3 habits uniformes complets, 1 veste et 1 culotte d'uniforme, 2 paires

(1) P.V., XXXV, 163. Récépissé en date du 29 pluv. II, signé Chernis, (C 297, pl. 1026, p. 20); Bⁱⁿ, 30 germ. (2^e suppl^l).

(2) P.V., XXXV, 164.

(3) C 297, pl. 1026, p. 10, 11.

de draps, 1 couverture de Catalogne, et 334 livres d'assignats, pour le même objet. L'on a déposé sur l'autel de la patrie, 25 marcs, 3 onces d'argenterie, mais elle a été employée à l'armement et équipement du cavalier, à la construction du vaisseau dont on a parlé ci-devant et au soulagement de la classe indigente de la commune.

L'on a établi une maison de secours. Les citoyens aisés se sont empressés de faire des dons suffisants pour secourir tous les indigents de la commune. Un citoyen a offert de faire apprendre à ses frais un métier à quatre sujets choisis par les officiers municipaux. La Société a fait des fonds suffisants pour faire apprendre à deux ouvriers la fabrication du salpêtre, et pour monter les ateliers nécessaires. Les citoyens Jean-Baptiste Derivoine et Claude Marie Berchoux, ont fait don à la nation chacun de la finance d'un office de notaire qu'ils avaient. Louis Joseph Le Marchand des Mines, ci-devant sous-inspecteur des toiles a fait don d'une pension de 800 liv. qui lui avait été accordée lors de sa retraite de la dite place. Et Joseph Antoine Michel Berchoux, donne au profit de l'Etat les arrérages de deux années qui lui sont dûs, et ceux à échoir, jusqu'à la fin de guerre, de deux rentes viagères, la première de 108 liv. au principal de 1,200 liv. qu'il a placé dans l'emprunt d'octobre 1778 ; et la 2^e, de 80 liv., au principal de 1,000 liv. qu'il a mis dans l'emprunt de 7^{bre} 1783, sur la tête de Jean François Michon et sur la sienne.

CRÉTIN (*secrét.*).

25

L'agent national près le district de La Châtre prévient la Convention nationale que l'administration a vendu des biens d'émigrés estimés 252,000 liv., 401,600 liv., ce qui fait 149,600 liv. au-delà de l'estimation.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

26

La société populaire de Millau, département de l'Aveyron, remercie et félicite la Convention nationale de son décret qui met à la disposition de la République les biens des ennemis de la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Millau, 18 vent. II*] (3).

« Représentans du peuple,

Ce que vous demandèrent en notre nom des commissaires chargés de vous offrir l'or et l'argent, que nous venions d'enlever au fanatisme, vous l'avez décrété le 8 de ce mois. La France n'aura plus de propriétés pour ceux qui seront reconnus ennemis de sa Révolution. Les

(1) P.V., XXXV, 164. Bⁱⁿ, 23 germ. et 25 germ. (2^o suppl^t); M. U., XXXVIII, 379; C. Eg., n^o 603, p. 99; *Débats*, n^o 572, p. 409.

(2) P.V., XXXV, 164. Bⁱⁿ, 23 germ.; *Débats*, n^o 572, p. 407.

(3) C 300, pl. 1057, p. 34.

biens des auteurs du despotisme serviront désormais à consolider la République. Votre décret (qui va être mis à exécution dans ce district) a excité parmi nous les plus vifs applaudissements.

Poursuivez, nous vous le disons encore, poursuivez jusqu'au bout votre glorieuse carrière ; elle ne sera terminée que quand la France libre n'aura plus à combattre l'Europe esclave.

Grâces immortelles aux courageux défenseurs des droits du peuple, qui feront triompher sa cause avec des armes arrachées des mains de ses ennemis. Vive à jamais la République ! Vive son inébranlable soutien, la Montagne sacrée au sommet de laquelle éclatent les foudres vengeurs. »

BROUILLET (*présid.*), GENIEIS (*secrét.*),
DESCURET (*secrét.*).

27

Le conseil général de Montreuil-Bellay, département de Mayenne-et-Loire, annonce à la Convention nationale que les concitoyens ne reconnoissent plus d'autre culte que celui la raison ; ils ont déposé au district de Saumur 31 marcs d'argenterie, 730 livres de plomb et 2,000 livres de cuivre, provenant des dépouilles de leurs églises : l'un de ces temples est consacré à l'instruction publique. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Montreuil-Bellay, 28 pluv. II*] (2).

« Les républicains composant le conseil général de la commune de Montreuil-Bellay, département de Mayenne-et-Loire, district de Saumur, s'empressent de vous annoncer que leurs concitoyens reconnaissant les erreurs du fanatisme dans lequel ils avaient été élevés, y ont renoncé. Les temples sont fermés, et nous avons déposé au district de Saumur, pour être passé au creuset national, 31 marcs d'argenterie, 713 livres de plomb, et 2,000 livres de cuivre, provenant des dépouilles de nos ci-devant églises. L'un de ces temples est consacré à l'instruction publique. où trois fois par décade, la Société populaire de cette commune prêche la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République, et le respect et la soumission pour les lois émanées de votre sagesse ; fiers des principes que vous nous avez inculqués, et que nous défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, nous veillons sans cesse pour déjouer les manœuvres perfides qui pourraient y donner la plus légère atteinte. N'abandonnez pas le poste que vous avez si glorieusement rempli jusqu'à ce moment, que la liberté et l'égalité ne soient consolidées sur les bases que vous avez si sagement établies ; et que tous les tyrans de l'Europe sachent ce que peut un Français qui a conquis sa liberté et qui saura la défendre. »

GRIGNOY, DUGAUGUEZ, DAVY, NOBERT, COUBAREL,
THANDY, CAMENON, MIBAUTESFORT, ESTIENVRAIN
(*maire*).

(1) P.V., XXXV, 164. Bⁱⁿ, 23 germ. et 30 germ. (2^o suppl^t); *Débats*, n^o 572, p. 408.

(2) C 297, pl. 1026, p. 18.